

DOCUMENTS EXIGES POUR LA DEMANDE D'UN TITRE MINIER

Les documents suivants sont annexés à la lettre de demande, dument signée par la personne habilitée avec indication de la qualité du signataire :

- 1° Une copie certifiée conforme à l'original des statuts de la Société ;
- 2° Le nom, l'adresse et l'identité du mandataire ;
- 3° L'acte certifié authentique émanant de l'organe compétent en vertu des statuts désignant le mandataire ;
- 4° Le registre de commerce ;
- 5° Le numéro d'identification fiscale ;
- 6° L'attestation de non redevabilité fiscale ;
- 7° Les substances pour lesquelles le titre minier est demandé ;
- 8° La carte du périmètre demandé, à l'échelle de 1/50.000, avec les coordonnées géographiques et le nombre de carrés miniers contigus, délivrée par le service du cadastre minier ;
- 9° Le programme des travaux projetés avec un calendrier indicatif ainsi que le budget y relatif ;
- 10° Les justifications des capacités techniques telles l'expérience dans le domaine, le personnel à affecter au projet ;
- 11° Les justifications des capacités financières notamment les références bancaires, le bilan et le compte des résultats prévisionnel.